

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance no 31 lundi 27 septembre 2010, 09h00, salle 108 du Château

Présent-e-s

Mmes Patrizia Ponti
 Nadine Richon (vice-présidente)
 Magdalena Burba

MM Hugues Poltier (président)
 Emmanuel Fernandes
 Patrick Michaux
 André M. Kuhn
 Micha Hersch
 Pierre Goloubinoff

Excusé-e-s

Mme Silvia Mancini

MM Christophe Mager
 Raphaël Célis

Ordre du jour

- 1) Date de la prochaine réunion
 - 2) Communications du président
 - CoPers sollicitée pour un cas RH
 - Rencontres du président avec la direction RH
 - Présentation de la CoPers et de son activité lors de la séance
 - Procédure d'engagement des assistants, Acidul
 - Autres
 - 3) Lecture et approbation du pv de la séance du 14 juin 2010
 - 4) Autres questions?
 - 5) Dossiers prioritaires à soulever lors des rencontres Copers-direction
(Présidence-Direction RH : réunions agendées les 30 sept, 4 novembre et 2 décembre – et Copers in corpore-Direction (3 novembre 2010))
 - 6) Divers et propositions individuelles
-

Bienvenue

M. Hugues Poltier, Président, souhaite la bienvenue à tous et informe les membres que Mme B. Pasche, en raison d'une surcharge de travail, a présenté sa démission du poste de secrétaire de la CoPers.

1) Date de la prochaine réunion

Après consultation des membres, les prochaines séances de la CoPers sont agendées au 18 octobre à 8h30 et 1^{er} novembre à 9h00.

2) Communications du président

- La Copers a été sollicitée pour un cas RH d'une personne de la faculté des HEC qui a un problème. Après l'avoir rencontrée, M. Poltier a demandé aux RH de prendre la situation en mains. Un entretien avec les personnes compétentes, la personne concernée et M. Poltier a abouti à la possibilité d'une solution acceptable. M. Poltier attend des nouvelles.
- Suite à sa rencontre avec la direction RH, M. Poltier indique qu'il a rappelé l'importance de traiter entre autres, le dossier des entretiens d'appréciation et celui des retraités Unil. M. Poltier va être encore plus insistant lors de la séance du jeudi 30 septembre prochain.
- M. Poltier indique que la Direction prépare la première prise de position dans le cadre des recours suite à la bascule Decfo (environ 30 recours à l'Unil). Présentation de la CoPers et de son activité lors de la séance
- Acidul a fait une étude sur les fonctions de l'Unil et sollicité des rencontres avec la Direction pour modifier la procédure d'engagement des assistants. L'objectif est que les assistants soient engagés par une unité, alors qu'ils sont encore actuellement engagés par des professeurs. Le dossier est en cours. M. Poltier a indiqué que la CoPers aurait dû être consultée.
- D'autres dossiers ont été évoqués : Celui de la mobilité (conflits et tensions au sein de la commission). Celui de la commission de la restauration, M. Poltier a également fait part de la colère de la CoPers quant à l'usage obligatoire de la carte campus pour les paiements sur le site. Il a insisté sur le fait qu'il est essentiel que le chargement puisse au moins être facilité et effectué de différentes manières.
- M. Poltier a demandé une présence de la CoPers à la séance d'accueil des nouveaux assistants le 9 septembre. Cinq minutes ont été accordées à M. Poltier en fin de la séance. M. Poltier a pu dire à peu près l'essentiel et informer les personnes présentes de l'existence de la CoPers. M. Fernandes précise qu'il existe un flyer d'information à disposition. M. Poltier demandera aux RH de les distribuer à l'avenir lors des séances d'accueil.

3) Lecture et approbation du pv de la séance du 14 juin 2010

Point 4. Dans la phrase "M. Poltier soulève également la difficulté à entrer dans une vraie controverse en raison d'un manque d'information", le terme de controverse n'est peut-être pas adapté et il faudrait le remplacer par "débat". Le PV du 14 juin est ensuite relu afin de hiérarchiser les points à aborder lors de la prochaine rencontre avec la Direction. Point 4.

- a) Facilitateurs : Un membre dit qu'il faut insister sur le problème du logement. L'Unil doit être proactive à moyen terme.
Il faudrait rencontrer la personne engagée comme « facilitateur » dans ce

domaine, afin de connaître le cahier des charges et les limites de ce poste, éventuellement lors d'une prochaine séance de La CoPers.

- b) Evolution des carrières : il serait important de connaître les différences entre professeur ordinaire et professeur associé. Le critère du taux d'activité est-il pris en compte ? Quelle est la différence du cahier des charges?

Les professeurs associés ne s'occupent pas de relève académique contrairement aux professeurs ordinaires. Il est défini dans la LUL qu'un professeur ordinaire est titulaire d'une chaire et qu'un professeur associé peut être à 100%.

La CoPers demandera des statistiques pour connaître la situation exacte ainsi qu'une clarification des conditions pour passer d'un statut de professeur associé à ordinaire. La CoPers demandera des critères clairs et une application équitable.

- c) L'erreur mentionnée dans le dernier PV (4.c) n'est pas nouvelle et que la situation existe depuis longtemps.
- d) -
- e) La CoPers rappelle qu'il faudra insister sur la nécessité des entretiens d'évaluation et demander un état de la situation aux RH.

Le PV du 14 juin 2010 est approuvé.

4) Autres questions à soulever à la direction

- point 8 du PV : demander que la CoPers soit systématiquement invitée aux séances d'accueil des collaborateurs.

5) Dossiers prioritaires

Voir point 3

6) Divers

- a) Égalité: Mme Richon participera à la séance du 5 octobre et en fera un résumé à la CoPers
- b) Restauration : M. Fernandes soulèvera le problème d'une diminution réelle de la qualité de la restauration cet été, en particulier dans les cafeterias.
- c) Sports : dossier en suspens
- d) Le droit aux trois jours de formation pour le PAT dépend du supérieur hiérarchique, ce qui a pour conséquence que le traitement n'est pas toujours identique en fonction des supérieurs. Il souhaite que soient clarifiées les règles. Les deux questions à clarifier sont les trois jours d'absence au travail d'une part et le coût du cours d'autre part. M. Fernandes élaborera un dossier et le présentera dans une prochaine séance.
- e) Acidul veut participer à la révision de la LUL et a établi un tableau des fonctions. À distribuer.
Il faudrait également tenir compte du point de vue des professeurs. M. Goloubinoff serait intéressé à participer à la révision de la LUL et soulève le problème des renouvellements 1-2-2 ans. Divers avis sont émis au sein de la CoPers à ce sujet.
Un membre de la Copers estime qu'il faut néanmoins être attentifs à garder une certaine souplesse en fonction des facultés qui n'ont pas les mêmes besoins. Le problème de la charge de travail des professeurs

ordinaires et de la difficulté à encadrer les doctorants est également évoqué.

- f) Serait-il possible de réintroduire les cartes de crédit pour assurer une avance des frais et qu'une meilleure information circule pour savoir comment faire pour être remboursés ?

M. Poltier demandera que l'accès à l'information, à la procédure soit plus aisé et plus facile de trouver sur le site. Ou que les secrétaires relaient l'information.

La séance est levée à 10h55